revue trimestrielle
de l'association Picardie Nature
ISSN 0 182 4201
Commission paritaire N° 63860

Picardie Nature

Etudier, agir, sensibiliser…

Lettre d'information - juin 2008

PICARDIE NATURE

Editorial

Promouvoir la vie avec les OGM ?
Trop simple pour le croire, sans précaution

L'idée de sélectionner des végétaux pour leurs propriétés pharmacologiques ou nutritive est vieille comme l'Humanité. Les avancées de la recherche, les biotechnologies permettent aujourd'hui, à l'homme de faire produire par des plantes, génétiquement modifiées, des substances qui permettent déjà de soigner des maladies et permettront peut-être un jour de guérir des enfants malades. Qui refuserait un tel progrès ?
C'est en surfant sur notre sensibilité d'êtres humains, de parents, de citoyens de la planète Terre, que les grandes firmes produisant les plantes génétiquement modifiées (PGM), arrivent, par extension, à convaincre des hommes politiques du bien fondé de leur démarche.
Car enfin qui peut-être opposé à la lutte contre la faim dans le monde ? Qui ne souhaite pas la réduction de l'utilisation des pesticides par les agriculteurs du monde entier ? Qui ne rêve pas d'une plante comestible capable de se défendre contre des insectes ravageurs ?
Oui, n'en déplaise à quelques grincheux, les Plantes Génétiquement Modifiée, en culture de plein champ, nous apporteront tout cela, de façon parfaitement maîtrisée, pour notre bien, grâce à de grandes firmes, devenues pour l'occasion philanthropique*.
Le mot est lâché…. Mais le rêve s'arrête là !

Il n'est nul besoin d'être expert pour comprendre que les besoins des peuples constituent autant de marchés financiers que certains veulent maîtriser.
Le but des paysans est de nourrir les hommes nous dit-on. Aussi si vous portez atteinte à la liberté de choix des semences (problème du brevetage du vivant dans le monde, l'affaire de l'association Cocopelli en France), si vous polluez génétiquement les semences naturelles et si vous créez ou obtenez des conditions d'exclusivité, alors vous acquérez un pouvoir sur les paysans et donc sur les populations.

Fantasme d'écolo réfractaire aux progrès technologique ? A voir…

… A voir et à revoir, « le monde selon Monsanto », film diffusé sur la cinq il y a deux mois retraçant l'histoire de la firme Monsanto, chef de file des producteurs de semences transgéniques, qui a voulu introduire ,en 2007, sur le territoire français le MON 810, maïs génétiquement modifié.
Monsanto a été le plus gros producteur mondial de PCB, couramment utilisés comme fluides dans les transformateurs et condensateurs électriques. Reconnus comme l'un des polluants organiques les plus persistants, leur utilisation a été progressivement prohibée en raison de leur toxicité et l'extrême stabilité dans le milieu naturel.
Les PCB sont à l'origine de maladies chez les ouvriers et les riverains des usines de production (cancers, atteintes du système immunitaire, atteintes hépatiques, neurologiques). Ils persistent pendant des décennies dans les sédiments et la chaîne alimentaire.

En Picardie, des phoques, des anguilles et d'autres poissons en ont accumulé dans leur graisse des quantités significatives.
Monsanto a produit l'agent orange, défoliant utilisé largement par l'armée américaine au Vietnam pour faire disparaître la jungle qui abritait les populations, contaminées en retour.
Monsanto est à l'origine de la faillite de « farmer » américains qui ont eu le malheur de ne pas respecter les conditions d'utilisation des semences transgéniques, à savoir qu'il est interdit d'utiliser une partie de la récolte comme semence pour l'année suivante, rompant ainsi avec une tradition plusieurs fois millénaire d'agriculteur.
Même si on n'a pas envie de verser une larme pour ces « agro-industriels » américains parce qu'ils n'ont pas respecter leur contrat, on peut s'inquiéter de l'application implacable de cette même pratique avec les paysans de pays en voie de développement qui n'ont aucun moyen juridique pour se défendre.

Le mois dernier, le projet de loi sur les OGM a fait l'objet de débats à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Picardie Nature - B.P. 835 • 80000 Amiens Cedex 1 - Tél. (0) 322 97 97 87 - Fax. (0) 322 92 08 72
E-Mail : contact@picardie-nature.org • Site Internet : www.picardie-nature.org
Secrétariat : Maison des Sciences et de la Nature - 14, Place Vogel Amiens (CCP LILLE 872.02E)

On peut s'interroger sur la faible implication de nos hommes politiques dans l'élaboration d'un cadre législatif sur un sujet de société aussi important. Au Sénat, en deuxième lecture, le dossier a été expédié en 5 heures ! Auraient-ils oubliés qu'ils nous représentent pour défendre l'intérêt général ?
Une majorité de français se prononcent clairement contre les OGM.
N'ont-ils pas encore intégré le principe de précaution ? Ce principe incite à prendre des mesures contre les pollutions avant d'avoir des certitudes scientifiques sur les dommages causés à l'environnement. Le principe de précaution à été introduit juridiquement avec le Traité de Maastricht :
« La politique de la Communauté […] vise un niveau de protection élevé […]. Elle est fondée sur le principe de précaution et d'action préventive, sur le principe de correction des atteintes à l'environnement et sur le principe du pollueur - payeur. »
Car enfin ce projet de loi consacre un droit à contaminer en dégageant de toute responsabilité les producteurs de culture OGM si les champs voisins sont contaminés à moins de 1%. Cette disposition porte un coup sans précédent à l'agriculture biologique.
Elle nous éclaire par ailleurs sur la qualité du label « sans OGM » déterminée dans ce même projet de loi. Tout consommateur ayant du bon sens considérera qu'un produit étiqueté sans OGM n'en contiendra pas. Erreur ! Les députés et sénateurs qui ont voté pour ce texte introduise la notion de sans mais avec : une récolte contenant 0,9% d'OGM sera considérée comme sans OGM (quelle mystification !).
Mais ce seuil révèle implicitement l'existence d'une dissémination des plantes génétiquement modifiée (toujours minimisée par le lobby OGM et pourtant bien réelle, lire agriculteurs bio en colère).
Enfin, pour clore, très momentanément, le sujet, revenons sur l'action du Député Chassaigne qui s'est battu en vain pour faire interdire les cultures OGM dans les zones d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) afin de garantir la non contamination dans ces zones agricoles. Son amendement a été balayé au Sénat.
A contrario les députés et sénateurs ont gardé une disposition inapplicable :
Les parc nationaux et les parcs naturels régionaux peuvent exclure la culture d'organismes génétiquement modifiés sur tout ou partie de leur territoire, sous réserve que cette possibilité soit prévue dans leur charte, avec l'accord unanime des exploitants agricoles concernés.

Patrick THIERY

P.S. : cherchez bien dans le texte (disponible sur le site de Picardie Nature) une quelconque allusion aux semenciers et autres firmes telles Monsanto, Bayer, etc… et à leur responsabilité, je n'en n'ai pas trouvé. Pourtant ils sont les inventeurs de produits susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement et la santé humaine !

philanthropie : amour de l'humanité, désintéressement

pour en savoir plus, un site de veille citoyenne
sur les OGM : www.infogm.org

Agriculteur bio en colère

En 2004, Enric sème deux lignes de maïs, avec une semence achetée à Pioneer (un sac de 50000 grains de la variété PR 34N43) pour faire de la polenta. Il avait dû choisir cette variété car l'équivalent en bio n'existe pas. Un certificat garantit cependant que cette semence est « libre d'OGM ». Il prend même le soin, avant semis, de faire analyser les semences par le conseil catalan de la production en agriculture écologique (CCPAE), qui trouve zéro OGM.

Il récolte fin 2004, et en 2005, il ressème 3000 m2 de maïs, avec la même semence qui restait du sac. Le CCPAE, revenu faire un échantillonnage, détecte 12,6% de contamination par des OGM. Enric stoppe alors la récolte et informe le Darp (ministère catalan de l'agriculture), qui à l'époque affirmait qu'il n'y avait aucune contamination en Catalogne. Le responsable des OGM au Darp, Xavier Ferré, vient alors en personne prendre des échantillons. Résultats : les échantillons sont positifs sur quelques plantes (feuilles et tiges) et grains. Sa conclusion : la semence de l'année deux était contaminée. En effet, si la fleur est fécondée par un pollen GM pendant l'année de culture, alors le grain le sera aussi, mais pas la tige ni les feuilles. Le Darp suggère alors à Enric d'écouler sa production dans la filière classique. Mais la Unio de pageses, syndicat auquel appartient Enric, insiste alors pour que les résultats soient rendus publics, ce qui est fait en février 2006, en brûlant publiquement la récolte.

Alors, semence contaminée ou contamination par les autres cultures ? La seule explication plausible est que des grains contaminés, venus d'ailleurs, sont arrivés dans le champ avant ou au moment du semis. Enric explique : "Ici souffle la tramontane. Par grand vent, mon champ se recouvre de débris de récolte des champs voisins, transgéniques, situés à 80 ou 100 m de ma ferme. J'ai même vu des épis entiers arrivés là". Si de nombreuses recherches ont lieu sur les distances parcourues par le pollen du maïs, aucune, à notre connaissance, n'avait mis à jour le "transport de grains entiers" par le vent !

Ce cas s'ajoute aux six autres cas de contamination génétique de cultures écologiques et conventionnelles révélés en 2006 par l'Assemblea Pagesa, Plataforma Transgénics Fora ! et Greenpeace dans un rapport commun [2]. Nouveaux cas en 2007 : c'est cette fois-ci le Centre de Conservation de la Biodiversité Cultivée de Manresa (ESPORUS) qui révèle la contamination d'une variété locale de maïs, baptisée "del queixal", par du Bt176 à hauteur de 5,6% [3]. Et en mai 2007, 30 de 40 échantillons d'alimentation animale "bio" sont aussi positifs !

Source : www.infogm.org